



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Maladies et parasites

Question écrite n° 10486

Texte de la question

M Pierre Brana attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur le fait qu'à l'heure actuelle la vigne en France comme dans le monde, fait l'objet d'une attaque parasitaire - l'eutypiose - dont la gravité, comparable à celle de la graphiose de l'orme, apparaît chaque jour davantage. D'après les scientifiques et spécialistes, cette maladie est d'autant plus inquiétante qu'elle est généralisée et qu'elle est liée à l'évolution du mode de gestion de la vigne, qui ne permet pas de prendre toutes les mesures nécessaires à une bonne santé de la plante. L'eutypiose pose le problème de la gestion de la qualité sanitaire de la vigne dans les pays viticoles et notamment en France. Les conclusions des recherches menées jusqu'à présent montrent clairement que, en matière de prévention, seules des mesures à la fois ponctuelles, au niveau de chaque exploitation, et globales, au niveau des territoires viticoles, peuvent permettre de lutter contre cette maladie. Aucune mesure curative n'est actuellement envisageable pour ce type de maladie. Il paraîtrait nécessaire de poser un diagnostic plus large permettant de mettre en évidence les conditions et les moyens d'une réponse appropriée à un problème qui concerne, au-delà de son aspect technique, de très lourds aspects économiques et l'image de marque du vignoble français. Il est souhaitable d'engager un processus qui s'attaque à la cause de la maladie tout en menant de pair une réflexion sur la façon de produire et de travailler la vigne. Il semblerait que les solutions pour répondre à de tels risques majeurs ne puissent être trouvées par le seul versement de subventions. C'est pourquoi il lui demande comment il envisage de répondre à un tel problème et quelle réflexion stratégique sera menée au plan national.

Texte de la réponse

Reponse. - Les viticulteurs de nombreuses régions françaises sont, depuis plusieurs années, vivement préoccupés par suite de dépérissements de ceps liés à différentes maladies cryptogamiques difficiles à combattre et dont les effets sont délicats à dissocier. Parmi celles-ci, l'eutypiose paraît être la plus grave en raison d'une forte progression observée au cours de la dernière décennie. Des enquêtes ont été menées afin de définir les facteurs agronomiques essentiels ayant favorisé cette extension. La complexité de telles études n'a pas encore permis d'établir avec certitude les causes réelles de cette évolution. La sensibilité du cépage ainsi que certaines pratiques viticoles telles que la taille ou le maintien de sources d'inoculum sur le sol semblent cependant favoriser la contamination. De nombreuses expérimentations, en laboratoire, comme en plein champ, ont été pratiquées pour mettre au point une lutte chimique efficace. Force est de reconnaître qu'aucune matière active ne donne actuellement satisfaction et que seules les mesures prophylactiques méritent d'être préconisées. Devant la gravité de la situation, un groupe de travail national, réunissant des agents du ministère de l'agriculture et de la forêt (service de la protection des végétaux) ainsi que des spécialistes de l'Institut national de la recherche agronomique et de l'Institut technique de la vigne et du vin, en liaison avec les chambres d'agriculture et l'Onivins, a défini récemment un programme d'études visant à préciser la biologie et l'épidémiologie du champignon. Ce programme sera complété par la conduite d'une enquête pour déterminer les facteurs favorisant l'installation et l'extension de la maladie. Enfin de nouvelles méthodes ont été mises au point dans le but d'accélérer le processus de recherche de matières actives et de formulations d'une réelle efficacité.

Données clés

Auteur : [M. Brana Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10486

Rubrique : Vin et viticulture

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 1989, page 1079